



PETITES COLLECTIVITÉS
pour un
assainissement
DURABLE →

COLLOQUE

20 & 21 NOVEMBRE 2014

Centre International des Congrès - METZ (57)

De la conception à l'optimisation du projet d'assainissement

Le dossier « Loi sur l'eau », une étape clé

Géraldine Bernhard

Direction Départementale des Territoires des Vosges

Anne Gobert

Bureau d'étude Génie de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Agglomération de 450 habitants
- Débit masse d'eau env. 10 l/s
- Filtres plantés de roseaux (2 étages)
- Zone de rejet végétalisée



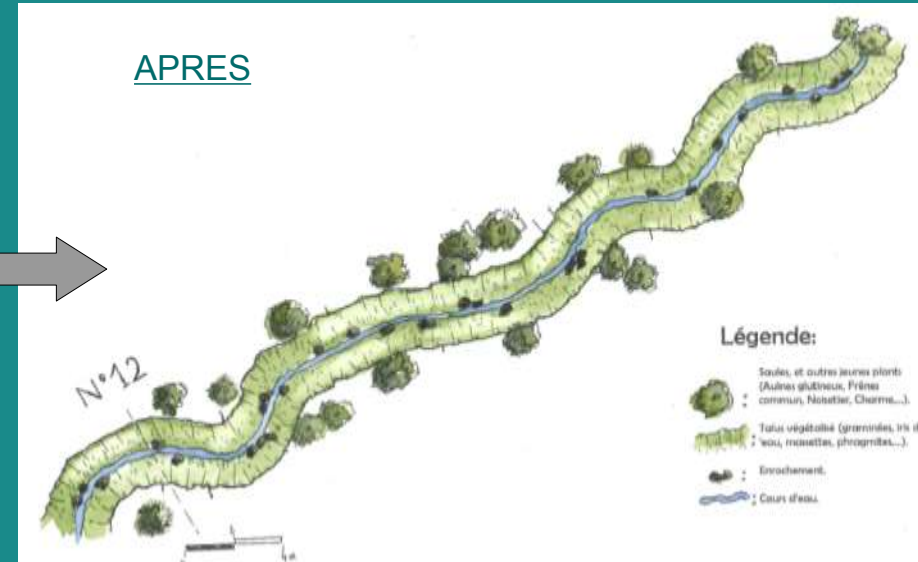
- Agglomération de 360 habitants
- Rejet dans un cours d'eau de faible débit
- Traitement par filtres plantés de roseaux
- Zone de rejet végétalisée
- 600 ml de travaux compensatoires cours d'eau



AVANT



APRES





Guide méthodologique

- Guide élaboré par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la DREAL Lorraine, les différentes DDT, etc.
- S'applique aux agglomérations de moins de 2000 EH.
- Objectif : Rechercher le **meilleur compromis réglementaire, technique, environnemental et économique** en respectant les objectifs d'atteinte du « bon état » des masses d'eau tout en restant économiquement acceptable



Guide méthodologique
pour l'assainissement
des agglomérations de moins
de 2000 équivalents-habitants

Mai 2010





Exemple d'évitement d'impact sur une zone humide

Site initialement projeté, propriété de la commune, présence d'une roselière.

Déplacement du projet de station d'épuration sur une autre parcelle dont la commune n'était pas propriétaire en prenant en compte les autres enjeux (ex : maintien des surfaces agricoles)